



Régie Immobilière de la Ville de Paris

Paris le 8 octobre 2010

\* **Groupe :**  
214522  
180 QUAI DE JEMMAPES  
\* 75010 PARIS

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les locataires,

En juin dernier, la société SFR nous a proposé l'implantation d'une antenne relais sur le bâtiment sis au 180 quai de Jemmapes.

**Conformément à ses engagements, la RIVP a mis en œuvre une démarche préalable d'information et de concertation avec les habitants, aucune décision d'installation d'antenne ne se prenant sans l'accord des locataires.** Compte tenu de la présence d'une association de locataires sur votre résidence, Sylvie Grisoni - responsable de l'agence Valmy - a souhaité avoir un premier échange avec ses représentants avant d'engager une consultation plus large auprès de l'ensemble des habitants.

Outre les différents échanges qui ont eu lieu dans le courant du mois de septembre, un premier rendez vous s'est tenu le 22 septembre dernier.

A cette occasion un dossier a été remis à l'association avec pour objectif une relecture partagée des éléments techniques.

Lors de ce rendez vous, il a bien été précisé qu'une rencontre serait ultérieurement organisée avec l'opérateur, et que la remise de ce dossier avait pour objectif de permettre aux représentants des locataires de disposer, en toute transparence, de l'ensemble des informations disponibles sur ce projet, et de leur permettre de préparer leurs questions.

Dès le lendemain, nous avons reçu un courrier de l'association qui faisait part de son opposition au projet.

Cette dernière a d'ailleurs mené une campagne d'information active sur le site.

**La RIVP n'ayant en aucune façon l'intention d'implanter de nouveaux équipements de cette nature sans l'avis favorable de ses locataires, nous déclinons l'offre de SFR.**

Nous regrettons cependant que la démarche de concertation et de débat souhaitée ait tourné court, laissant place à une polémique prématurée.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christophe Gerbenne  
Directeur de la division centre.